



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
26 AVRIL 2017**

**Numéro**

DEL 2017.04.26/074

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : SPORTS 5**

**Objet : RÉNOVATION DE LA  
CONCIERGERIE DES  
SAGNES POUR CRÉER UN  
CLUB HOUSE - DEMANDE  
DE SUBVENTION.**

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

**Convocation**

Date : 20/04/2017

Affichage : 20/04/2017

**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 28

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 33

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel,  
MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Bruno DAVANTURE

Les anciens bureaux du service des sports, situés à l'étage de la conciergerie des Sagnes, ne sont plus utilisés depuis plusieurs années.

Le club de football (Olympique Briançon Serre Chevalier) ayant sollicité la commune pour construire un club house à proximité du terrain de football, il a été envisagé de rénover ces bureaux pour y aménager ce club house.

Ce local aura les fonctions suivantes pour le club de football : local pour les arbitres lors des matchs, espace de convivialité, salle chauffée pour accueillir les licenciés sur des séances théoriques ou d'animation pour les plus jeunes.

Le club de football sera la principale association utilisatrice de ce local ; cependant, ce dernier devra pouvoir accueillir les autres associations qui en feront la demande. Le service des sports sera chargé d'en coordonner le calendrier d'utilisation.

Les principes de la rénovation sont les suivants : démolir certaines cloisons pour créer une grande salle d'une surface de 35 m<sup>2</sup> environ, remplacer les huisseries, rénover les sanitaires, aménager un coin cuisine qui communiquerait avec la grande salle et construire un escalier extérieur pour créer une seconde issue de secours.

Les travaux seront réalisés en régie pour la démolition et une partie de l'aménagement intérieur. Ils seront externalisés pour les autres lots.

Le montant des travaux est estimé à 50 000 euros hors taxe, hors couts de main d'œuvre des agents municipaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Fédération Française de Football (50%)	25 000 € HT
Conseil départemental des Hautes Alpes (10%)	5 000 € HT
Autofinancement (40%)	20 000 € HT
<b>Total</b>	<b>50 000 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 10 MAI 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM